

Le 11 avril 2019



## Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

# Conseil Municipal du jeudi 4 avril 2019 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 4 avril 2019 à 19h00, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Présents** : Jean-Paul BERNASCONI, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Carole DELAVENNA, Isabelle DUNOD, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Sylvie JOUX, Jacques LANÇON, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Franck NICOLAS, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Olivier TONIUTTI, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

**Absents excusés** : Guillaume BAILLY-BASIN (ayant donné pouvoir à Philippe PASSOT), Mélanie BOUVERET, Xavier BROCHET, Emilia BRÛLÉ (ayant donné pouvoir à Nicole PEDROLETTI), Roxane CHAPLET, Christian CHARGE, Magali LAHU, Romain MILLET et Laurent PLAUT (ayant donné pouvoir à Thierry VIDAILLET).

**Absents** : Laurent HUGUES-DIT-CILES, Marie-Pierre MICHAUD, Gino SALDIGLORIA et Patricia VILLE.

**Nicole PEDROLETTI a été nommée secrétaire de séance.**

\*\*\*

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, et Dominique CHAPEZ, comptable, sont présents.

*A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.*

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

### DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

#### Décisions prises en vertu des délégations de compétences entre le 3 janvier et le 31 mars 2019

.../...

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
D01/2019	11 janvier 2019	Commande publique	Fourniture et installation d'un matériel de vidéosurveillance dans les locaux de la crèche multi-accueil / entreprise Portigliatti et Fils (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 1 437,00 € H.T.
D02/2019	11 janvier 2019	Domaine et patrimoine	Location du logement communal T3 24 Grande Rue à M. Didier BAROUEDEL / du 1 <sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2020 / redevance mensuelle = 210,00 € + charges mensuelles = 78,00 €
D03/2019	11 janvier 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles 440A n° 141 et 161 « Marchette » - Pratz, propriété de Mme Andrée LAGUT (39220 LES ROUSSES)
D04/2019	15 janvier 2019	Régies comptables	Nomination de Mme Florence BUFFAUT régisseuse de la régie de recettes pour l'encaissement des photocopies, des redevances d'occupation du Domaine Public, du produit des ventes de documents touristiques locaux et du produit des ventes de boissons de la licence IV communale
D05/2019	15 janvier 2019	Régies comptables	Nomination de Mme Florence BUFFAUT régisseuse de la régie d'avances pour les dépenses liées aux activités pédagogiques de la crèche multi-accueil et de fonctionnement de la mairie inférieures à 150 €
D06/2019	21 janvier 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AV n° 261 « Planchamp » - Lavans-lès-Saint-Claude, propriété de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (39200 SAINT CLAUDE)
D07/2019	30 janvier 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AS n° 280 « Au village » - Lavans-lès-Saint-Claude, propriété de M. Gökhan KESKIN et Mme Zehra OZBEY (39400 HAUTS DE BIENNE)
D08/2019	30 janvier 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AS n° 138 « Sur la Cueilie » - Lavans-lès-Saint-Claude, propriété de la S.C.I. HENRY GREMESE (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE)
D09/2019	31 janvier 2019	Domaine et patrimoine	Location du bâtiment communal de Lizon 184 rue Simon Lahu à la société Brasserie du Lizon / du 10 janvier au 9 juillet 2019 / redevance mensuelle 800 €
D10/2019	4 février 2019	Commande publique	Fourniture et installation d'un ensemble d'extincteurs et de blocs secours dans les locaux de la mairie annexe et de l'école de Pratz / entreprise Feuvrier (39300 CHAMPAGNOLE) / montant 1 661,50 € H.T.
D11/2019	4 février 2019	Commande publique	Réalisation des numérisation et indexation des actes de l'état civil de la Commune déléguée de Pratz / entreprise NUMERIZE (67240 BISCHWILLER) et SIDEC du Jura / montant estimé 1 356,40 € T.T.C.
D12/2019	6 février 2019	Adhésion association	Renouvellement de l'adhésion 2019 de la Commune à l'Association pour la Promotion des Voies Ferrées Jurassiennes (APVFJ) / cotisation annuelle 30 €
D13/2019	7 février 2019	Adhésion association	Renouvellement de l'adhésion 2019 de la Commune à l'Association AJENA (39000 LONS LE SAUNIER) / cotisation annuelle = 40,00 €
D14/2019	20 février 2019	Adhésion association	<i>Cette décision se substitue à la précédente (D13/2019) avec cotisation annuelle = 150,00 €</i>
D15/2019	6 mars 2019	Domaine et patrimoine	Location du logement communal T4 1 rue des Roches à M. et Mme Bastien CHAPLET / du 1 <sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2025 / redevance mensuelle = 498,80 € + charges mensuelles = 17,00 €
D16/2019	7 mars 2019	Adhésion association	Renouvellement de l'adhésion 2019 de la Commune à l'Association ADECOFOR (39000 LONS LE SAUNIER) / cotisation annuelle = 302,00 €
D17/2019	18 mars 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles 440A n° 145 et 165 « Marchette » - Pratz, propriété de Mme Béatrice MUYARD (63360 GERZAT)
D18/2019	21 mars 2019	Domaine et patrimoine	Location du logement communal T4 3 place Gilbert Cottet-Emard à M. Samy JACOB et Mme Allison DA SILVA / du 25 mars 2019 au 24 mars 2020 / redevance mensuelle = 440,00 € + charges mensuelles = 160,00 €
D19/2019	21 mars 2019	Adhésion association	Renouvellement de l'adhésion 2019 de la Commune à l'Association CAUE du Jura (39000 LONS LE SAUNIER) / cotisation annuelle = 200,00 €
D20/2019	21 mars 2019	Commande publique	Réalisation des travaux de dépose de la cheminée de la salle des fêtes de Lavans-lès-Saint-Claude / entreprise SARL Lecoultre (39460 FONCINE-LE-HAUT) / montant de 1 409,00 € H.T.
D21/2019	26 mars 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles AS n° 317 et 971 « Au Village » - Lavans-lès-Saint-Claude, propriété de M. Yohan PECQUEUR et Mme Laetitia REVILLET (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE)
D22/2019	29 mars 2019	Commande publique	Remplacement des luminaires de la salle des fêtes de Lavans-lès-Saint-Claude / entreprise Portigliatti et Fils (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 2 627 € H.T.

<b>FINANCES</b>
-----------------

**Vote des budgets primitifs 2019 :**

Le Maire expose aux conseillers les grandes orientations validées par la commission finances pour cette proposition de budget 2019 :

- ne pas augmenter la fiscalité locale, à l'exception de la taxe d'habitation sur Pratz afin d'harmoniser les taux à l'échelle de la Commune Nouvelle (cette hausse étant compensée par l'instauration de l'abattement général sur la base de 15 % en 2018 et la poursuite de la baisse de cotisation décidée au niveau national) ;
- recourir au minimum à l'emprunt pour financer les investissements, même si le prêt de 160 000 € souscrit par la commune historique de Pratz en décembre 2018 est débloqué sur cet exercice budgétaire ;
- et rationaliser les dépenses d'investissement compte tenu des opérations programmées sur 2019 / 2021 : construction du centre technique municipal, réaménagement de la place Gilbert Cottet-Emard et restructuration du pôle scolaire.

- **Budget annexe assainissement 2019**

Les principaux travaux programmés au budget primitif assainissement sont :

- la rénovation des réseaux rue Albert Camus,
- la mise en séparatif de la rue de la Vignette,
- la rénovation des réseaux rue du Caton,

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par la redevance assainissement (facturée aux abonnés du service) et la participation pour assainissement collectif (acquittée par les bénéficiaires de permis de construire).

Le Conseil Municipal approuve le budget assainissement (voté au niveau du chapitre) comme suit :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2019	CR	2019
<b>Exploitation</b>		205 034		205 034
<b>Investissement</b>	19 130	397 152		416 282

CR = crédits de report

Le Conseil décide de maintenir le montant de la prime fixe annuelle sur les compteurs d'eau à 54 €, et la part s'appliquant sur la consommation d'eau à 0,57 € / m<sup>3</sup>.

- **Budget annexe lotissement Crêt du Bief 2019**

Les dépenses sont constituées pour l'essentiel par les travaux de viabilisation (voirie et réseaux secs), les frais liés aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de commercialisation, ainsi que par les frais financiers générés par la ligne de trésorerie et le crédit relais.

Les recettes proviennent essentiellement du produit des cessions de terrains des îlots A à H.

Le Conseil Municipal approuve le budget annexe lotissement comme suit :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2019	CR	2019
<b>Exploitation</b>		3 691 888		3 691 888
<b>Investissement</b>		3 327 647		3 327 647

CR = crédits de report

## Budget principal 2019

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses sont les suivantes :

- le réaménagement des locaux de la crèche pour la mise en place du service de fourniture des repas ;
- l'acquisition de parcelles privées nécessaire à l'implantation de la nouvelle caserne de pompiers du Lizon ;
- l'étude de programmation pour la restructuration du pôle scolaire ;
- les frais d'étude et de maîtrise foncière liés à la construction du centre technique municipal ;
- les études de programmation et de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces et bâtiments publics du centre-bourg ;
- l'étude de revitalisation des bourgs-centres avec Coteaux du Lizon ;
- la rénovation de la voirie et des réseaux de la rue du Caton ;
- la rénovation de la voirie de la rue Albert Camus ;
- la création de la voie d'accès au chemin du Gy ;
- et la réfection du hangar situé dans la cour de l'ancienne gare à Lizon.

Les recettes d'investissement sont constituées par la vente de terrains sur Pratz et du bâtiment du Chalet, ainsi que par des subventions de la Région Bourgogne Franche-Comté (A.M.I. bourg-centre), de l'Etat (D.E.T.R.) et du Département du Jura (E.S.T.J.).

Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses relatives aux charges de personnel sont en légère augmentation en raison de la création d'un nouveau service de délivrance des C.N.I. et passeports. Les recettes issues des postes « DGF / dotations de péréquation de l'Etat » sont en légère hausse grâce à la création de la Commune Nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil examine les prévisions d'attribution de subventions aux associations. Les plus importantes sont celles consacrées à l'association Les Fariboles pour la gestion du centre de loisirs, à Anim'Lavans et à Jura Sud Foot.

Le budget principal est voté par le Conseil Municipal, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2019	CR	2019
<b>Fonctionnement</b>		2 070 175		2 070 175
<b>Investissement</b>	119 910	1 089 757	15 590	1 194 077

CR = crédits de report

## Fiscalité locale sur les communes déléguées de Lavans-lès-Saint-Claude et Pratz

Conformément à la charte fondatrice de la Commune Nouvelle, approuvée par les conseils municipaux des communes historiques de Lavans-lès-Saint-Claude et Pratz en octobre 2018, le Conseil vote les taux des taxes locales comme suit :

*Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude :*

Taxe d'Habitation à : 9,20 %  
 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à : 16,28 %  
 Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties à : 40,54 %

*Commune déléguée de Pratz :*

Taxe d'Habitation à : 9,20 %  
 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à : 16,28 %  
 Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties à : 40,54 %



## Subventions aux associations 2019

Dans le cadre de la politique municipale de soutien aux actions d'intérêt local dans les domaines sportif, social, culturel et éducatif et afin d'accompagner l'organisation d'événements sportifs, culturels et / ou touristiques d'importance exceptionnelle permettant de renforcer la notoriété de la collectivité, le Conseil Municipal décide d'attribuer, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montants
ACCA Lavans Ponthoux	200,00 €
ACCA Pratz	200,00 €
AC 2000	100,00 €
ADEFOR 39	302,00 €
Amicale Ecole Maternelle	442,00 €
Association sportive du Collège du Plateau	300,00 €
Avenir de Lavans - section travail manuel	200,00 €
Avenir de Lavans - section twirling	200,00 €
C.A.U.E 39	200,00 €
AJENA	150,00 €
Club des Jeunes du Plateau	200,00 €
Club Douce vie	75,00 €
CPIE du Haut-Jura	3 600,00 €
Anim'Lavans	8 000,00 €
Comité d'Animation de Pratz	4 150,00 €
Familles Rurales Les Fariboles	128 280,00 €
Fête des Kivas	500,00 €
Foyer d'activité physique de Pratz	230,00 €
Génération Country	300,00 €
Jura Sud Foot	6 000,00 €
Karaté Club du Plateau	300,00 €
L'Echo des Vertières	500,00 €
Les Lacets du Lizon (cross de la passerelle)	500,00 €
Ski Club du Lizon (et Handisport)	4 925,00 €
S.P.A. de Morez	400,00 €
Tennis Club du Plateau	500,00 €
Union Musicale et Chorale	1 500,00 €
USEP du Plateau	1 368,00 €
USEP école élémentaire	988,00 €
USEP école élémentaire (voyage CM2)	2 000,00 €
Vel'Haut-Jura Saint-Claude	600,00 €
L'Ame du Bois	50,00 €
Prévention Routière	50,00 €
A.P.V.F.J	30,00 €
Les Têtes en l'air	100,00 €
Les Archers du Lizon	200,00 €
Compagnie des Chercheurs d'Air	3 320,00 €
Groupe Naturaliste des Apprentis du Jura	300,00 €
Jura Cyclisme Pays du Revermont (Tour du Jura)	2 500,00 €
<i>Reste à affecter par délibération</i>	<i>240,00 €</i>
<b>Total</b>	<b>174 000,00 €</b>

## PERSONNEL

### Convention de mutualisation des matériels des services techniques de Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude

Le Maire présente aux élus le projet de convention de mise à disposition de matériel entre les communes de Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude, prévoyant de mettre à disposition entre leurs services techniques respectifs, le matériel dont elles ne disposent pas

individuellement (véhicule, équipement, outillage, ...). Cette mutualisation des moyens vise à améliorer le fonctionnement des services en termes d'efficacité, de réactivité et d'économie d'échelle.

Le Conseil approuve les termes de la convention de mise à disposition de matériel fixant notamment les modalités de réservation et d'utilisation, les conditions de responsabilités et d'assurances, ainsi que la durée et clauses de renouvellement. Il autorise le Maire à la signer.

## URBANISME ET TRAVAUX

### Convention de revitalisation bourgs-centres avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Le Maire rappelle aux conseillers que le Conseil Régional avait accordé une subvention de 60 % pour accompagner la réalisation de l'étude de programmation relative à la revitalisation du bourg-centre constitué par Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude. Il ajoute que dans le cadre du travail entre les deux communes, un projet global de revitalisation à l'échelle du Plateau du Lizon (incluant Ravilloles et Leschères) a été acté en juin 2018 par les deux municipalités. Sur la base du programme d'actions issu de l'étude de programmation, cinq actions ont été retenues pour la période 2019 à 2021 :

Axe stratégique	N°	Intitulé de l'action	Objectif	Maitre d'ouvrage	Dépense HT	Financement Région demandé	Taux Région	Année (mois) de réalisation
Stratégie espaces publics des centres-bourgs / Renforcer les qualités et la visibilité des centres-bourgs de Lavans-lès-Saint-Claude et Saint-Lupicin	1	Réfection de la place Cottet-Emard	Traitement des espaces publics : matérialiser le cœur de vie communal, hiérarchiser et pacifier les circulations, rationaliser l'offre de stationnement, traiter plusieurs spatialités publiques distinctes, proposer une nouvelle offre de commerces et services autour de la place et qualifier les espaces publics et développer la place du végétal	Commune de Lavans-lès-Saint-Claude	542 000,00 €	216 800,00 €	40,00%	en 2019 et 2020
Stratégie espaces publics des centres-bourgs / Renforcer les qualités et la visibilité des centres-bourgs de Lavans-lès-Saint-Claude et Saint-Lupicin	2	Aménagement du Grand Verger	Créer un second espace public à dominante végétale : grand espace central multi-fonctionnel (divertissement et animation), création d'un verger de sauvegarde, création d'un kioska / grange à pommes, aire de pique-nique, et mise en valeur du belvédère	Commune de Coteaux du Lizon	380 000,00 €	152 000,00 €	40,00%	en 2019 et 2020
Stratégie espaces publics des centres-bourgs / Renforcer les qualités et la visibilité des centres-bourgs de Lavans-lès-Saint-Claude et Saint-Lupicin	3	Aménagement de la place Voltaire	Espace public relais, organisation des stationnements, nouvelles aménités : création d'une placette multi-fonctionnelle, rationalisation du stationnement et implantation possible de commerces ambulants	Commune de Coteaux du Lizon	160 000,00 €	64 000,00 €	40,00%	en 2021 et 2022
Stratégie mobilités / accompagner le projet de revitalisation et la découverte des paysages du Plateau du Lizon + Stratégie espace commun de l'unité urbaine - le ZIP / Renforcer l'attractivité de l'espace inter-agglomération	4	1/ Création d'un parcours complet de la Chapelle Saint-Romain au Lac de Cultura (Tranche 1 : liaisons douces) + 2/ Développement du maillage et du confort des modes doux à l'échelle du site ZIP	1) Tranche 1 : augmenter l'usage des modes de déplacement piétons et cycles à l'échelle du Plateau du Lizon, rétablir le partage des usages modaux sur l'espace public, mieux signaler les continuités piétonnes et cyclables, enrichir et embellir les lieux de pause et de contemplation, renforcer l'information sur le parcours de référence 2) pacifier les circulations et assurer les liaisons douces entre les villages et au sein du ZIP, permettre la découverte du territoire tout en préservant les écosystèmes et une bonne coexistence des pratiques, renforcer les liaisons piétonnes	Commune de Lavans-lès-Saint-Claude + Commune de Coteaux du Lizon	480 000,00 €	192 000,00 €	40,00%	en 2020 et 2021
Stratégie vitalité des centres-bourgs / renforcer l'attractivité partagée et les synergies des centres-bourgs	5	Réhabilitation du site Bourbon en pôle multi-activités (Tranche 1)	Réhabilitation de l'édifice pour création d'un pôle multi-activités, avec accueil des travailleurs itinérants (hébergement d'entreprise des apprenants et stagiaires des entreprises des industries et artisans), déploiement de services connexes pour la population (par exemple, salle de remise en forme).	Commune de Coteaux du Lizon	313 000,00 €	125 200,00 €	40,00%	en 2019 et 2020
					1 875 000,00 €	750 000,00 €	40,00%	

Le Conseil approuve les termes du contrat de revitalisation bourg-centre des communes de Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude et son plan d'actions triennal et autorise le Maire à signer ce contrat avec la Région, la Commune de Coteaux du Lizon et la Communauté de Communes.

### **Programmes de travaux sylvicoles 2019**

Le Maire présente aux élus les devis pour la réalisation des travaux forestiers en 2019, présentés par l'Office National des Forêts du Jura, pour un montant global de 4 586,90 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte que soit effectué les programmes de travaux sylvicoles suivants :

- *Commune déléguée de Pratz* : protection contre le gibier : enlèvement des protections individuelles (730 unités) et mise en déchetterie, parcelle 13 + intervention ciblée sur tiges de plus de 3m : défouillage, correction de forme, élagage sommaire sur 150 tiges / hectare en moyenne, parcelle 13 sur 2,05 ha.

- *Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude* : intervention ciblée sur tiges de plus de 3m : défouillage, correction de forme, élagage sommaire sur 150 tiges / hectare en moyenne, parcelle 26 sur 1 ha.

Il autorise le Maire à signer les devis correspondants dont les montants sont :

- *Commune déléguée de Pratz* : 3 556 € H.T.

- *Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude* : 1 030 € H.T.

### **Destination des coupes de bois 2019**

Le Maire explique aux conseillers que l'état du marché de l'offre et de la demande en bois est actuellement défavorable aux collectivités locales. Cela est dû principalement aux épisodes de sécheresse constatés ces dernières années et son corollaire, la prolifération de parasites de type scolytes. Il précise que la Fédération Nationale des Communes Forestières préconise, par solidarité avec les communes dont les revenus proviennent principalement de la vente de bois, de ne pas commercialiser de résineux cette année.

Le Conseil approuve l'état d'assiette des coupes 2019 à l'exception des résineux de la parcelle 8 (volume global de 450 m<sup>3</sup> à retirer) et décide de vendre en bloc et sur pied les coupes et produits de coupes des parcelles 2 et 3 (feuillus, volume global de 140 m<sup>3</sup>).

### **Motion pour la défense du service public de l'ONF**

Le Maire donne lecture aux élus du courrier de l'intersyndical des personnels de l'O.N.F. alertant les collectivités sur le projet de suppression en 2019 de 460 emplois, ce qui menacerait le maillage territorial de l'Office en milieu rural.

Dans le souci de préserver une gestion durable du patrimoine forestier communal, le Conseil Municipal affirme son attachement au maintien du régime forestier avec une gestion des forêts publiques par l'O.N.F., au service de l'intérêt général et des générations futures. Il demande l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires assermentés en charge de la protection des domaines publics forestiers.

### **Motion contre l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF**

Le Maire expose aux conseillers que la Fédération Nationale des Communes Forestières s'est opposée en 2017 et 2018 à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'O.N.F., en lieu et place des collectivités via les trésoreries.

Considérant que la libre administration des communes n'est pas respectée et au vu des conséquences négatives d'une modification des modalités d'encaissement, le Conseil exprime son opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'O.N.F. en lieu et place des services de la D.G.Fi.P.

## **Rapport annuel 2018 sur l'assainissement collectif**

Jean-Paul BERNASCONI donne lecture aux conseillers du rapport annuel suivant, concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement :

La nouvelle station d'épuration de Lavans-lès-Saint-Claude et de Pratz, a été mise en service en juillet 2014. Elle fonctionne selon le procédé des boues activées avec nitrification, dénitrification et déphosphatation. Les boues sont stockées dans des lits de séchage et traitées par rhizocompostage (filtres plantés de roseaux).

La gestion, conduite et maintenance est assurée par la société SOGEDO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en vertu d'une délégation de service public.

### *Données générales*

Milieu récepteur : la Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain

Capacité théorique de traitement : 4 000 équivalents habitants

Débit de référence journalier : 945 m<sup>3</sup>

Quantité de matières sèches produites : 13 000 kg (7 260 kg en 2017)

Nombre d'abonnements au service : 970 (961 en 2017)

Population supposée raccordée : 2 375 habitants

Les principales entreprises industrielles raccordées sont : Lamy Transport, Meynier et Fils, Millet, Millet-Forestier, Odobez, Remy Pesse et Smoby.

### *Données financières*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la redevance assainissement est composée de :

- une part fixe de 54 € / compteur COMMUNE + 36 € SOGEDO

- une part variable de 0,57 € / m<sup>3</sup> d'eau COMMUNE + 0,53 € SOGEDO

Le compte administratif 2018 (établi hors T.V.A.) se présente ainsi :

Dépenses d'exploitation 191 208,24 €

Recettes d'exploitation 284 855,94 €

- Ce qui définit un excédent de fonctionnement de 93 647,70 €

La redevance d'assainissement a généré 84 118,79 €, la prime pour épuration de l'Agence de l'Eau : 3 020,10 €, et la participation aux frais de fonctionnement de la Commune de Pratz : 692,15 €

Dépenses d'investissement 654 297,49 €

Recettes d'investissement 601 983,34 €

- Ce qui définit un déficit d'investissement de 52 314,15 €

Le résultat de clôture est positif à hauteur de 41 333,55 €

### *Travaux, études et suivis*

- installation d'un pluviomètre sur le site de la station d'épuration,

- rénovation des réseaux rue du Caton,

- rénovation des réseaux rue Albert Camus,

- rénovation des réseaux rue de la Vignette,

- réalisation des diagnostics de contrôle de raccordement des immeubles,

- contrôle des dispositifs d'auto-surveillance de la station d'épuration par le Département

Le Conseil approuve le rapport annuel sur l'assainissement collectif 2018.

## **Rénovation de la voirie de la rue Albert Camus : consultation des entreprises de travaux**

Le Maire et Jean-Paul BERNASCONI présentent aux conseillers le projet de rénovation de la voirie de la rue Albert Camus.

Le Conseil Municipal approuve le PRO / DCE de cette opération ainsi que son montant estimatif, comme suit :



Nature des travaux	Estimation en € H.T.
Travaux préparatoires	8 500,00
Cheminements piétons	12 510,00
Voirie	69 175,00
Eaux pluviales	5 695,00
Espaces verts	3 792,50
Structure voirie	10 200,00
<b>Montant total :</b>	<b>109 872,50</b>

Il autorise le Maire à engager la consultation des entreprises et à attribuer le marché public de travaux après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

### **Création de la voirie d'accès au chemin du Gy : acte de sous-traitance du marché de travaux**

Le Maire rappelle aux élus que le marché de travaux pour la création de l'accès au chemin du Gy a été attribué en octobre 2018 par la commune historique de Pratz à l'entreprise Routière Guenuchot (montant total de 52 677,50 € H.T.). Il leur fait part de la déclaration de sous-traitance présentée le 7 mars 2019 par le titulaire du marché de travaux.

Le Conseil accepte la sous-traitance d'une partie des travaux à l'entreprise Guenuchot TP (CHARCHILLA), pour la partie terrassement et assainissement, d'un montant de 18 367,40 € H.T. Il autorise le Maire à signer et notifier l'acte spécial de sous-traitance.

## **ANIMATIONS ET COMMUNICATION**

### **Organisation du Tour du Jura le 27 avril 2019**

Claude COTTET explique aux élus qu'une réunion pour l'organisation du Tour du Jura a eu lieu récemment en présence des représentants des communes de Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude, de la Communauté de communes, de l'association Jura Cyclisme Pays du Revermont et du Collège du Plateau. Le tracé du parcours et les horaires ont été confirmés (avec passage par le Patay, Champandré, Pratz, Lavans, Lizon et Ponthoux). Il ajoute qu'en soutien, la mairie de Moirans-en-Montagne va mettre à disposition une soixantaine de barrières de ville.

## **ETABLISSEMENTS PUBLICS**

### **Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude : opposition au transfert de la compétence eau et assainissement**

Le Maire rappelle aux conseillers que la « loi NOTRe » de 2015 prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une modification législative en 2018 est venue assouplir ce dispositif en prévoyant que les communes membres d'une intercommunalité peuvent s'opposer au transfert si, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale s'y opposent. Il ajoute que la Commune a réalisé d'importants travaux dans ce domaine au cours des dernières années (3 000 000 € H.T.), alors que d'autres communes n'ont pas renouvelé leurs équipements. Il craint que ce transfert de compétences avantage les communes les moins vertueuses.

Considérant que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude exerce les missions relatives à l'assainissement non collectif, et qu'elle n'est pas prête à exercer les

compétences eau et assainissement, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et demande le report du transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**SIDEC du Jura : substitution du syndicat à la Commune Nouvelle pour la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)**

Le Maire expose que la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) des communes historiques de Lavans-lès-Saint-Claude et Pratz est actuellement perçue par le SIDEC. Il précise que le reversement de cette taxe au Syndicat influence le niveau des aides apportées aux communes pour les travaux d'électrification, d'éclairage public, et de télécommunication qu'il réalise pour le compte des communes. Suite à la création de la Commune Nouvelle et compte tenu de son niveau de population supérieur à 2 000 habitants, celle-ci percevrait directement la TCFE dans les conditions prévues par le Code Général des Impôts, sauf si elle opte pour la substitution pour la perception de la TCFE.

Il présente les plans de financement des opérations sur les réseaux secs réalisées entre 2015 et 2018 - sous le « régime rural » - par les communes historiques de Lavans-lès-Saint-Claude et Pratz : 1 199 902,10 € investis pour seulement 36 %, soit 433 823,15 € restant à la charge des communes. Il précise que si les opérations en projet étaient financées sous le « régime urbain », la Commune Nouvelle supporterait un reste à charge de 72 % (égal à 541 000 €) au lieu de 26 % actuellement (égal à 196 000 €).

Le Conseil décide que le SIDEC se substitue à la Commune Nouvelle pour la perception du produit de la TCFE sur son territoire.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers du Lizon**

Le Maire indique aux conseillers que le Conseil d'Administration du SDIS du Jura a validé mi-mars le projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers du Lizon sur Lavans-lès-Saint-Claude, entre le site du collège et la Z.I. Nord. Le coût de construction du bâtiment (hors terrassement) est estimé à 593 000 € H.T. dont 50 % à répartir entre les communes du Plateau du Lizon. La participation financière prévisionnelle pour Lavans-lès-Saint-Claude est évaluée à 132 567 €.

**Dates des prochaines commissions :**

**Communication** : lundi 6 mai 2019 à 18h00 en mairie principale.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 9 mai 2019 à 19h00 en mairie principale**

\*\*\*

La séance est levée à 22H45.

Philippe PASSOT, maire

Nicole PEDROLETTI, secrétaire de séance

